

**Dix-septième Conférence annuelle
des Hautes Parties contractantes au Protocole II
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction
ou la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

28 octobre 2015
Français
Original : anglais

Genève, 11 novembre 2015
Point 12 de l'ordre du jour provisoire
Adoption des coûts estimatifs pour 2015

**Coûts estimatifs
Dix-huitième Conférence annuelle des Hautes Parties
contractantes au Protocole II modifié annexé à
la Convention sur l'interdiction ou la limitation
de l'emploi de certaines armes classiques qui
peuvent être considérées comme produisant
des effets traumatiques excessifs ou comme
frappant sans discrimination**

Note du secrétariat

1. La dix-septième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève le 11 novembre 2015, a décidé que la dix-huitième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes serait convoquée durant une journée, à une date restant à déterminer.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de ladite réunion, qui s'élèvent à 234 000 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.
3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la Conférence et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, les coûts de la Conférence des Hautes Parties contractantes sont couverts par les Hautes Parties contractantes et les États qui participent aux travaux de la Conférence sans être parties au Protocole, selon le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, dûment ajusté.
5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.



**Dix-huitième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé
à la Convention sur certaines armes classiques
Genève, décembre 2016 (une journée)**

(Montants en dollars des États-Unis)*

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	Total
Interprétation et service des séances	13 900							13 900
Traduction de la documentation		15 100		66 500	14 000			95 600
Services d'appui ¹						800		800
Divers ²							17 900	17 900
Total	13 900	15 100		66 500	14 000	800	17 900	128 200

A. Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	128 200
B. Coûts autres que ceux des services de conférence* :	
1) <i>Un P-3 pendant six mois</i>	91 600
2) <i>Matériel, fournitures et publications</i>	2 000
Sous-total	93 600
<i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i>	12 200
Total partiel B	105 800
Total général (arrondi) A + B	234 000

* Au taux de USD 1 = CHF 0,962.

¹ Technicien du son/enregistrement (2 x 1 jour) : 800 dollars É.-U.

² Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un disque de mémoire flash : 100 dollars; secrétaire (2 x 7 jours) : 5 800 dollars; édition (1,5 jour) : 1 000 dollars; commis à la distribution des documents (1 x 1 jour) : 400 dollars; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières : 10 600 dollars.